

Studia Antiqua et Archaeologica, IX, Iași, 2003

LE PROFESSEUR JEAN COROÏ ET LES ÉTUDES DE PAPYROLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE IAȘI¹

GABRIELA LUCHIAN-DUMITRAȘCU
(Université de Iași)

L'établissement de la papyrologie comme discipline de l'histoire antique est la conséquence directe de grandes découvertes de papyrologie d'Égypte de la seconde moitié du XIX^e siècle. D'après la Première Guerre Mondiale, la papyrologie devient une discipline autonome dans les grands centres universitaires de l'Europe et de l'Amérique, où, par ailleurs, quelques instituts spécialisés seront fondés. De telle manière, plusieurs écoles apparaissent en Angleterre, France, Allemagne, Italie, Autriche, Les États Unis. À partir de 1936, à l'initiative de Jean Coroï, un *Institut de Papyrologie* apparaît à l'Université de Iași, à côté de la Chair de Droit romain (COROI 1937, 2; 1940, 9).

Aujourd'hui, la personnalité de ce savant est, malheureusement, peu connue. Jean Coroï est né le 26 octobre 1878 à Bârlad (AE-FRU, d. 1535/1935, f. 132), descendant d'une de plus anciennes familles de boyards de Moldavie (BAR-Fond Coroi, d. 5777, f. 140, 143, 145, 153, 154). Après avoir fini le Lycée « Gheorghe Roșca Codreanu » de Bârlad, il a suivi les cours universitaires de philologie et de droit à plusieurs universités: Leipzig, Paris, Genève, Lausanne, Vienne et Bucarest. L'année 1905 il a obtenu la licence ès lettres à l'Université de Paris et il se fait inscrire à la Faculté de Droit. Pendant la dernière année d'études (1908-1909), il a fréquenté aussi les cours de l'Ecole des Chartes de Paris. Il a soutenu la licence en droit en 1909 et l'année suivante il a obtenu aussi le certificat de capacité de l'Ecole des Hautes Études. Son premier travail, *La jurisprudence relative à la dote mobilière*, a été publié en 1911 à Maison d'Éditions Syrei. Toujours, à l'Université de Paris il a obtenu le doctorat, en 1912, en présentant la thèse *La violence en droit criminel romain*. Ce travail sera publié aussi à Paris, à Maison d'Éditions Plon, l'année 1915 et, en 1916, L'Institut de la France, «L'Académie de

¹ On utilise les abréviations suivantes: AE = Les archives de l'Etat - Iași; FRU = Fond du Rectorat L'Université; FFD. = Fond de la Faculté du Droit; BAR = Bibliothèque de l'Académie Roumaine; d. = dossier; f. = feuille.

sciences morales et politiques» lui offrira le prix *Paul Michel Perret* (AE-FRU, d. 1535/1935, f. 132-135; FFD, d. 115/1911-1912, f. 22; Anuar 1936, 214; Anuar 1937, 43). Dans les années 1915-1916 il a fréquenté le Séminaire de papyrologie à l'Université de Vienne, où il a soutenu des travaux pratiques avec le professeur Paul Jörs. Le 12 août 1916 il a obtenu le certificat de ce séminaire. Parmi ses professeurs il y avait: P. F. Girard, E. Cuq, P. Jörs et le remarquable romaniste M. Wlassack (AE-FRU, d. 1535/1935, f. 132 verso; COROI 1938, 2-3). Il revient dans son pays en 1916, après avoir passé plus de 12 ans à l'étranger, pendant qu'il a assimilé une solide formation scientifique, en adoptant les nouvelles idées et méthodes qui circulaient à l'époque dans l'Occident.

Il est reçu à l'agrégation en droit romain à l'Université de Bucarest et à partir du 1^{er} novembre 1917 il est nommé professeur suppléant pour la chaire de droit romain à l'Université de Iași (AE-FFD, d. 221/1934, f. 4).

Au moment où J. Coroï est venu à Iași, il avait déjà une réputation consolidée, étant l'auteur de valeureux travaux de droit, publiés à Paris. Il devient professeur titulaire à la Chaire de Droit romain à partir du 1^{er} février 1920, conformément à l'article 81, de la *Loi Spiru Haret*, qui spécifiait l'acceptation sans concours de personnalités avec des réalisations remarquables dans le domaine de la recherche et de l'activité scientifique (AE-FRU, d. 924/1920, f.104). Pendant son séjour à Iași, Jean Coroï a payé un loyer, son domicile restant à Bucarest.

Il a été Doyen de la Faculté de Droit entre 1926-1928 et 1928-1929 et Vice-recteur (le 1^{er} avril 1928- le 1^{er} juillet 1929). À l'époque de son Décanat on jète les bases de la Bibliothèque de la Faculté de Droit, qu'on avait organisé selon «le plus nouveau système de la Bibliothèque Nationale de Paris (système TIM) c'est-à-dire selon le nom de l'auteur et selon la matière» (AE-FRU, d. 1535/1935, f. 135 verso; d. 1216/1928, f. 104; Anuar 1937, 143-160; COROI 1940, 10). L'estime dont il a bénéficié à l'époque s'est concrétisée dans l'octroi de quelques prestigieux titres honorifiques: membre de l'Institut de Droit Romain près de la Faculté juridique de Rome, membre de la Société de l'Histoire du Droit de Paris, membre de la Société Royale Roumaine de Géographie de Bucarest et de la Société Numismatique Roumaine (Anuar 1936, 214).

Son activité didactique et scientifique à l'Université de Iași s'est concrétisée dans un grand nombre des œuvres publiées, surtout à Paris, Rome, Bruxelles. Il n'est pas content d'accomplir ses obligations didactiques imposées par les règlements et les programmes d'enseignement, mais il essaye à donner une valeur particulière à la discipline qu'il enseignait et à imposer une autre manière de recherche

scientifique selon le modèle occidental. L'accomplissement des études à l'étranger, les rapports permanents, les échanges d'opinion avec d'autres érudits formés à diverses écoles qui cultivaient des domaines voisines, relève ses efforts en ce qui concerne l'intégration de la recherche roumaine (dans ce domaine) dans l'esprit du siècle (AE-FFD, d. 254/1937-1951, f. 20, 73; d. 156/1927, f. 227).

À partir de 1933, J. Coroï a participé et a présenté des communications scientifiques à nombreux congrès internationaux, par exemple: Le Congrès international de droit romain, Rome, 1933 (*Caius Vibius Maximus praefectus Alexandriae et Aegypti*); Le Congrès des orientalistes de Rome, 1935 et 1938 (*Les chrétiens de la Bythinie et du Pont au temps du Plin le Jeune*); Le Congrès des orientalistes, Bruxelles, 1938 (*Nouveaux éclaircissements sur la correspondance de Plin et de Trajan par rapport aux chrétiens*); Le Congrès de Byzantinologie de Sophie, 1934 (*Le conventus juridicus en Egypte aux III premiers siècles de l'Empire Romain*); Le Congrès de Byzantinologie de Rome, 1936 (*Le procès de Sérapion et de Dionysia au temps de Hadrien*); Le Congrès international des sciences historiques de Varsovie, 1933; Le Congrès international des sciences historiques de Zürich, 1938 (*La Popelinière, historien des guerres de religion et géographe*); Le Congrès de papyrologie de Florence, 1935 (*Le P. Oxy. III 471. Une cognitio caesariana sous Trajan*); Le Congrès de papyrologie de Oxford, 1937 (*La papyrologie et l'organisation judiciaire de l'Egypte sous le Principat*). De plus, il a participé activement dans le cadre de la Société de l'Histoire du Droit de Paris (à Lausanne – 1936 et à Dijon – 1938), de la Société d'archéologie de Cernăuți et de la Société de numismatique de Cluj (COROÏ 1941, 14-15).

J. Coroï a refusé de se borner strictement à un domaine ou à une époque, en considérant que, pour mieux comprendre le passé, le professeur doit posséder une formation interdisciplinaire. Voici ce qu'il disait à ce sens: «Le professeur [...] est à la fois philologue, épigraphiste, archéologue et, récemment, papyrologue» (COROÏ 1938, 2).

Même si, dans aucun Université de Roumanie n'existaient des préoccupations sérieuses dans le domaine de la papyrologie, certains professeurs d'Histoire Antique, de Philologie classique et de Droit romain avaient l'habitude de parler aux étudiants sur les nouvelles découvertes et sur leur utilité. À partir de 1934, le professeur J. Coroï a tenu, à la Faculté de Droit, un cours libre sur «Les institutions juridiques de l'Egypte à l'époque des Lagizes et sous les Romains», des leçons transformées, plus tard, dans un cours facultatif. L'importance qu'il accordait à ces

études se met en évidence dans tous les rapports sur son activité: «L'histoire du droit romain doit, aujourd'hui, aux manuscrits égyptiens, grecs, romains, byzantins, coptes, arabes et aux autres matériaux écrits (les *ostraca*, les tablettes en bois ou parchemin) un profit si grand qu'on ne trouve pas une telle documentation pour aucune période de l'Antiquité. La valeur incomparable de cette documentation est d'être directe, c'est-à-dire à l'état brut. Ce trait dominant confère aux documents de papyrologie une valeur rare, mais cela impose aux utilisateurs une tâche difficile. On y avait une accumulation des faits indiscutablement authentiques, mais non-coordonnés à l'état brut. La conception moderne sur le droit et sur l'organisation judiciaire romaine a été, non seulement précisée dans sa totalité, mais modifiée effectivement à certains égards, car les papyrus nous permettent d'entrer dans les détails qui ne pouvaient pas être, auparavant, du moins, soupçonnés » (COROÏ 1940, 8-9).

Si l'on regardait le programme du cours de papyrologie enseigné aux étudiants de la première année on observerait que celui-ci démontrait un niveau supérieur. Ce cours comprenait :

1. *La définition de la papyrologie et ses divisions.*
2. *L'exposé des découvertes de la papyrologie jusqu'au XX^e siècle.*
3. *Recueils de papyrologie. Publications. Les mesures de protection du sol de l'Égypte.*
4. *Le matériel, l'écriture, les formes des lettres, les abréviations, les contractions, les sigles et les corrections.*
5. *Les papyrus et l'histoire politique de l'Égypte depuis Alexandre le Grand (332 av. J.-C.) jusqu'au Justinien (527-565).*
6. *Les papyrus et la science du droit chez les Égyptiens.*
7. *Les papyrus, l'administration et l'économie antique.*
8. *Les papyrus et la religion païenne. Le christianisme* (AE-FFD, d. 277/1939, f. 28).

Même si la définition qu'il donnait à la papyrologie ne correspond plus aux exigences actuelles, elle comprend, pourtant, presque tous ses éléments constitutifs: « l'étude des documents écrits, avec des lettres grecques et plus rarement latines sur des papyrus, en excluant les textes littéraires » (COROÏ 1938, 3; idem 1939, 5; idem 1941, 11).

L'activité au séminaire dans le cadre de *l'Institut de Papyrologie* consistait en traductions (pour les étudiants de la 1^e année) et en interprétations des textes de papyrologie, pour les étudiants de la seconde année (Anuar 1938, 81; COROÏ 1940, 7-8).

Cet institut, créé en 1936, ne possédait pas une collection de papyrus, comme les autres instituts similaires de l'Occident ; ils étaient

trop chers et plus difficilement à acquérir à cause de l'interdiction imposée par l'État égyptien. En échange, l'Institut a créé sa propre bibliothèque, en utilisant les fonds provenus des taxes et ceux accordés par la loi budgétaire. À l'enrichissement de la bibliothèque de l'Institut ont contribué aussi les professeurs Petre Andrei, Gheorghe A. Cuza et Alfred Juvara, en cédant une partie des fonds qu'on avait répartis pour leurs séminaires (Anuar 1938, 81; COROI 1940, 7-8).

Si à la fin de l'année 1936 la bibliothèque avait environ 240 volumes et 10 périodiques en abonnement, en 1939 on trouvait 1250 volumes et 50 revues spécialisées en abonnement: *Aegyptus*, *Rivista Italiana di egyptologia e di papyrologia*, Milano; *Antiquité classique. Fondation universitaire de Liège*, Bruxelles; *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, Cairo; *Revue archéologique*, Paris; *The Journal of Egyptian Archeology. The Egypt Exploration Society*, London; *Wiener Studien. Zeitschrift für klassische Philologie*, Wien, etc. (COROI 1940, 10; Anuar 1937, 146; Anuar 1942, 126).

On commandait les livres et les revues étrangers aux libraires: *Mühldorf* (Cernăuți); *Arthur Rousseau, Recueil Sirey, Duchemin, A. Pedona* (Paris); *Polidore Pel Gande* (Belge); *Wolf Netter & Jacobi Werke* (Berlin), etc. (AE-FFD, d. 156/1927, f. 130, 131, 161, 162, 190, 237, 279; d. 162/1928, f. 135, 158, 272; d. 367/1943, f. 307).

Le professeur J. Coroï s'est préoccupé d'enrichir le fond de la Bibliothèque et, dans ce sens s'inscrit aussi l'arrangement avec *La Fondation Égyptologique Reine Elisabeth* de Bruxelles, qui a mis à la disposition de l'Institut un répertoire complet des dossiers (système international), à partir de 1922, en ce qui concerne la papyrologie et, à partir de 1934, pour l'égyptologie, fiches qui contiennent toutes les œuvres apparues dans ce domaine (COROI 1941, 12). Même pendant La Seconde Guerre Mondiale, lorsque l'Université fut évacuée à Alba-Iulia, J. Coroï a fait des démarches auprès du Ministère de l'Éducation Nationale pour débloquer la somme nécessaires pour l'acquisition des livres et des revues, en insistant sur l'unicité de *l'Institut de Papyrologie* (AE-FFD, d.393/1944, f.123-124). «L'ambition de *l'Institut de papyrologie* – dit-il – a le but de servir comme instrument de travail à un grand nombre des hommes de science [...]. En mettant à la disposition des savants une bibliothèque très bien formée et une documentation sûre et actuelle, *l'Institut* pourra faciliter les éventuels travaux dans ce domaine, en arrivant, ainsi, à l'échange scientifique, plus nécessaire dans la papyrologie que dans tout domaine» (COROI 1938, 4).

À côté de la Chaire de Droit Romain, l'activité déroulée à l'*Institut*, a remplacé, quelques années, la chaire de Droit Civil II (1938-1940) et celle de l'Histoire du Droit (1943-1945). En outre, grâce au prestige dont il se réjouissait à l'étranger, J. Coroï a été chargé, plusieurs fois, d'inviter quelques professeurs universitaires renommés pour soutenir des conférences à Iași, comme Noailles, etc. (AE-FFD, d.367/1943, f.232; d.301/1941; d.254/1937-1951, f.73,121; PLATON, CRISTIAN 1985, 181-182). Gh. A. Cuza ne parlait pas en vain, lorsqu'il affirmait au Conseil des Professeurs du février 1940 que: «La conscience oblige chacun de nous à faire son devoir, prenez l'exemple du Monsieur le professeur, Jean Coroï» (AE-FFD, d. 254/1937-1951, f. 63).

Le mois de janvier 1943, il a demandé de prolonger, pour encore deux ans, son activité professorale bien qu'il eût l'âge de la retraite. Pendant le Conseil spécial des Professeurs, tenu dans ce but, Gh. Zane considérait que: «L'enseignement ne peut que gagner en maintenant un tel romaniste, d'autant plus que les spécialistes dans ce domaine sont précieux» (AE-FFD, d. 254/1937-1951, f. 63). Pendant un autre Conseil des Professeurs (le 8 août 1945), avant sa retraite définitive, I. L. Georgescu affirmait: «Les instituts créés par une grande personnalité doivent garder son nom, vue la peine prêtée » (AE-FFD, d. 254/1937-1951, f. 145 verso).

À la suite de la Seconde Guerre Mondiale, le 1^{er} novembre 1945, J. Coroï a passé à la retraite et il est parti définitivement à Bucarest. Ilie Popescu-Spineni, professeur sorti aussi de l'*Institut de Papyrologie* de Vienne, l'a remplacé à la Chaire de Droit romain, mais celui-ci n'a plus continué le travail de son prédécesseur (AE-FRU, d. 2445/1945, f. 326; FFD, d. 175/1930).

La réforme de l'enseignement de 1948 a affecté l'activité scientifique à l'Université de Iași et, surtout, la Faculté de Droit, dont les Chaires ont perdu la majorité des instituts. De plus, la Chaire de Droit romain a été menacée avec la disparition, parce que le nouveau régime considérait l'étude du droit romain sans raison, étant donné les circonstances. Grâce aux efforts des professeurs Ilie Popescu-Spineni et Valentin Georgescu, on gardera l'enseignement du droit romain pour la 1-ère année (AE-FFD, d. 254/1937-1951, f. 187 verso, 211 verso, 212; THEODORU *et alii* 1986, 11-12).

Donc, la retraite du professeur Jean Coroï a signifié l'interruption de la recherche de papyrologie à l'Université de Iași. Malheureusement, tout ce qu'il avait réalisé à grand peine, s'est dissipé. Il reste pourtant un innovateur, fidèle à son travail, qui a contribué à l'organisation et au

développement de cette nouvelle discipline en Roumanie et qui peut être installé dans la galerie des professeurs qui ont imposé de nouvelles directions en ce qui concerne la science. Un demi-siècle après, à ramener, au premier plan, la personnalité de ce savant, représente une démarche morale, bien que tardive.

BIBLIOGRAPHIE

- Anuar 1936 *Anuarul Universității Mihăilene din Iași (1930-1935)*, Iași
Anuar 1937 *Anuarul Universității pe anul academic 1935-1936*, Iași.
Anuar 1938 *Anuarul Universității pe anul academic 1936-1937*, Iași.
Anuar 1942 *Anuarul Universității pe anul academic 1938-1939*, Iași.
COROÎ I. N.
1937 *Activitate didactică și științifică 1936-1937*, București.
1938 *Activitate didactică și științifică 1937-1938*, Iași.
1939 *Activitate didactică și științifică 1938-1939*, Iași.
1940 *Institutul de drept roman și papyrologie (1939-1940)*, Iași.
1941 *Institutul de drept roman și papyrologie (1940-1941)*, Iași.
PLATON Gheorghe, CRISTIAN Vasile (éds.)
1985 *Istoria Universității din Iași*, Iași.
THEODORU Grigore, JACOTĂ Mihai, LOGHIN O., RAUSCHI Ștefan
1986 *Dreptul*, in: *Universitatea din Iași (1860-1985). Dezvoltarea științei* (éds. Gh. Platon, V. Cristian), Iași.